

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2023

Date convocation : 11/12/2023

Excusés - Absents : LAURENS Sylvain, DELPOUX Gilbert *ayant donné procuration à RAVAILHE Benoît*, MERCADIER Damien, CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme, LUKASIEWICZ Dominique.

Secrétaire de séance : ASSIE Mathilde.

1-FAVIL 2023 – avenant à la convention de mandat signée avec le SIVOM de Pampelonne : Benoît RAVAILHE expose que à la suite de la mise en place par la DGFIP de la déclaration automatique du FCTVA en 2023 et des problèmes rencontrés pour la récupération de la TVA sur les travaux de voirie, la DDFIP a préconisé que la subvention du Département soit versée directement aux communes et non plus au SIVOM.

Ainsi les communes devront régler au SIVOM l'intégralité des travaux de voirie TTC, réalisés dès réception de la subvention du Département.

Cependant cela ne changera rien au niveau de la demande globale de financement qui sera toujours assurée par le SIVOM.

Compte tenu de ces éléments, il y a lieu de signer un avenant à la convention de mandat signée avec le SIVOM début 2023. Accord à l'unanimité.

2-Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables : Benoît RAVAILHE rend compte du débat qui a eu lieu à la conférence des maires du 08/11/2023, portant sur la désignation de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables par les communes, pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, considérant que 80 % de la superficie de la commune est dédiée à l'activité agricole, élevage et polyculture, de ne pas identifier de zone d'accélération pour l'implantations d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables.

Par ailleurs le conseil municipal souligne qu'il est favorable à l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur toiture, dont l'impact est moins défavorable au paysage rural.

3- Remplacement unité centrale informatique secrétariat de mairie : Benoît RAVAILHE expose que l'unité centrale informatique du secrétariat est tombé en panne de façon irréversible mi-novembre. Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement. Devis de l'entreprise TMC à Albi : 1 333, 56 € TTC.

4- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat attribuée aux agents communaux : Benoît RAVAILHE présente le décret 2023-1006 du 31/10/2023, donnant la possibilité aux collectivités territoriales de verser à leurs agents une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Il expose les modalités de calcul de cette prime. Pour les 5 agents de la commune (2 TC et 3 temps partiels) cela représente la somme de 1 988.57 € brut. Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour verser cette prime aux agents sur le budget 2024, dont les crédits budgétaires seront prévus en ce sens.

5- Régie vente de produits divers – Modification encaissements : Benoît RAVAILHE rappelle les termes de la délibération 2019-029 en date du 18/11/2019, portant sur les produits encaissés par la Régie Vente de produits divers.

Il expose qu'il y a lieu de mettre à jour la catégorie des produits encaissés, notamment la vente de jetons pour le chauffage de la salle communale qui ne sont plus utilisés depuis les travaux de rénovation énergétique de cette salle.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour l'encaissement des produits suivants :

- Caution salle communale **1 500 €**
- Cirques, animations, animations vente : **forfait de 15 €** pour une durée maximale de 3 jours de stationnement
- Restauration itinérante à emporter ou à consommer sur place : **forfait mensuel de 10 €**

6- Virements de crédits : Benoît RAVAILHE, compte tenu des éléments évoqués ci-avant, expose la nécessité d'effectuer des virements crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim. Crédits	Aug. Crédits	Dim. Crédits	Aug. Crédits
Section de fonctionnement				
D 615231 Entretien réparations sur voiries	3 330			
D 673 Titres annulés sur exercices antérieurs		3 330		
Total	3 330	3 330	/	/
Section Investissement				
D 238-123 Avances versées sur commande	12 000			
R 1323-123 Sub département				12 000
R 1323-041-123 Sub département			12000	
R 238-041-123 Avance versées sur commandes				12 000
Total	12 000	/	12 000	24 000
Solde	12 000		12 000	

Par ailleurs, Benoît RAVAILHE expose que conformément à la délibération 2023-014 portant sur la fongibilité des crédits, les virements de crédits suivants ont été mis en œuvre le 28/11/2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim. Crédits	Aug. Crédits	Dim. Crédits	Aug. Crédits
Section Investissement				
D 231-164 immobilisations corporelles en cours	1 500			
D 2183-167 matériel informatique		1 500		
Total	1 500	1 500	/	/
Solde			/	

7-Questions diverses :

***Recrutement APC :** Benoît RAVAILHE informe le conseil municipal qu'Alexandra ALAUME a été recrutée au 01/12/2023 pour assurer la gérance de l'Agence Postale Communale. Elle travaille actuellement en tuilage avec Marie-Line BONNAFOUS jusqu'au 31/12/2023.

A compter du 01/01/2024 les horaires d'ouverture au public de l'APC sont modifiés comme suit : du **Mardi au samedi de 8h50 à 11h30**.

***Travaux Fournials :** Benoît RAVAILHE rappelle les travaux d'enfouissement de ligne par le SICAE OYA entre Fournials et la Crouzié qui viennent d'être réalisés et informe que la vétusté et la fragilité de 2 traversées de route, ont conduit à la réfection de ces dernières. L'entreprise Tony DIAS a réalisé ces travaux.

***Travaux 2024 (DETR) :** Préparer les dossiers de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la fin janvier si nécessaire.

***Vœux 2024 :** Il est décidé d'organiser la cérémonie des vœux 2024 le dimanche 07 janvier 2024 à 11h00. Un message sera envoyé aux associations pour les inviter à y participer si elles le souhaitent. Une invitation individuelle à la population sera distribuée la dernière semaine de décembre.

***Demande participation voyage scolaire :** Benoît RAVAILHE présente la demande de participation financière, émanant de l'Ecole Jean-Baptiste Calvignac à Carmaux, pour un voyage scolaire à Paris au printemps 2024, pour un enfant habitant Tanus, scolarisé en CM2 en classe ULIS. Considérant que cet enfant ne peut être scolarisé à Tanus, accord à l'unanimité pour verser la somme de 120 €.

***TRYFIL :** Françoise EMERIAUD expose qu'il reste des seaux marrons et sacs, destinés à la collecte des déchets de cuisine à distribuer aux personnes qui ne sont pas venues les chercher et qui habitent de façon permanente sur la commune. Il est décidé que chacun ira amener ces seaux dans son secteur.

En ce qui concerne les résidences secondaires et les nouvelles habitations (constructions en cours), les seaux seront à leur disposition au secrétariat de mairie.

Françoise EMERIAUD expose que les artisans et commerçants seront exonérés de la taxe spéciale sur les conteneurs de tri jaunes. Cette décision a été validée en conseil de communauté de la 3CS .

***La CASA :** Françoise EMERIAUD rend compte de la réunion commune avec la mairie de St Jean de Marcel et les animatrices du Centre Social – la CASA- qui font une permanence à Tanus le matin du 1^o jeudi du mois devant la mairie. Il s'agissait de faire un bilan des actions menées par la CASA sur la commune. Les constats sont les suivants :

- L'action France Service marche bien et est régulièrement fréquentée
- Les arrêts au camion sont peu fréquents, peu de lien social sur cet espace (changer de lieu ? méconnaissance du centre social ? pas de besoin ? il y a des commerces, des associations qui créent le lien ...)

Françoise EMERIAUD a proposé à la CASA de faire un stand de présentation au moment des vœux, un bénévole de la CASA sera présent.

***Réunion élus référents dans le cadre du réseau départemental «secrétaire de mairie» :** Françoise EMERIAUD fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu ce jour au CDG du Tarn. C'était une première réunion durant laquelle a été présenté un état des lieux des situations actuelles du métier de secrétaire de mairie dans les petites et moyennes communes rurales : âge moyen des secrétaires, départs en retraite importants en 2026/2027, difficultés de recrutement, nécessité de revaloriser ce métier, formation mise en place en partenariat avec Pôle Emploi, favoriser l'apprentissage, etc...

Des discussions se sont engagées sur la nécessité d'anticiper le départ à la retraite de Chantal VIDAL, qui fera valoir ses droits à la retraite dans les années à venir.

***Panne téléphone :** Benoît RAVAILHE expose que la mairie a du faire face à une panne de plus de 10 jours, de téléphone et connexion internet suite à la résiliation par erreur par Orange de la ligne téléphonique de la mairie. Sans connexion internet il est pratiquement impossible d'avancer le travail administratif à réaliser (comptabilité, urbanisme, état-civil, etc...).

Nous avons trouvé une solution transitoire grâce à Jean-Marc TARROUX, élu de Moularès, que nous tenons à remercier vivement pour son implication.

***Logement 1 Bis Place de la Liberté :** Départ du locataire actuel au 31/12/2023, un nouveau locataire a été trouvé pour le 01/01/2024.

La séance est levée à 22 h 45.

Monsieur le Maire de Tanus,
Benoît RAVAILHE.

